

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 57 (1912)
Heft: 3

Artikel: Exercices de skieurs
Autor: Collogny, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-339416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exercices de skieurs.

Nous recevons les lignes suivantes :

Quelques photographies de skieurs militaires vous seraient-elles utiles ? Si oui, je me permets de vous adresser celles-ci faites lors des exercices et reconnaissances militaires du groupe de skieurs de la 3^{me} compagnie, bat. fus. 7.

Mais, direz-vous, quelle est cette nouvelle formation non prévue par la réorganisation ?

Lors des dernières manœuvres, désirant conserver, hors du service régulier, un contact quelconque avec les sous-officiers et soldats de la compagnie et de ma section, j'organisai un groupe de skieurs qui, grâce à l'autorisation du Département militaire effectua, dès décembre dernier, des exercices et reconnaissances tactiques.

Au début, quelques défections se produisirent, mais dès le milieu du mois, chaque samedi et dimanche, un noyau de sous-officiers, plus l'infirmier de la compagnie, prirent part à tous les exercices avec beaucoup de bonne volonté.

Pour l'officier, à plusieurs points de vue, l'intérêt était grand :

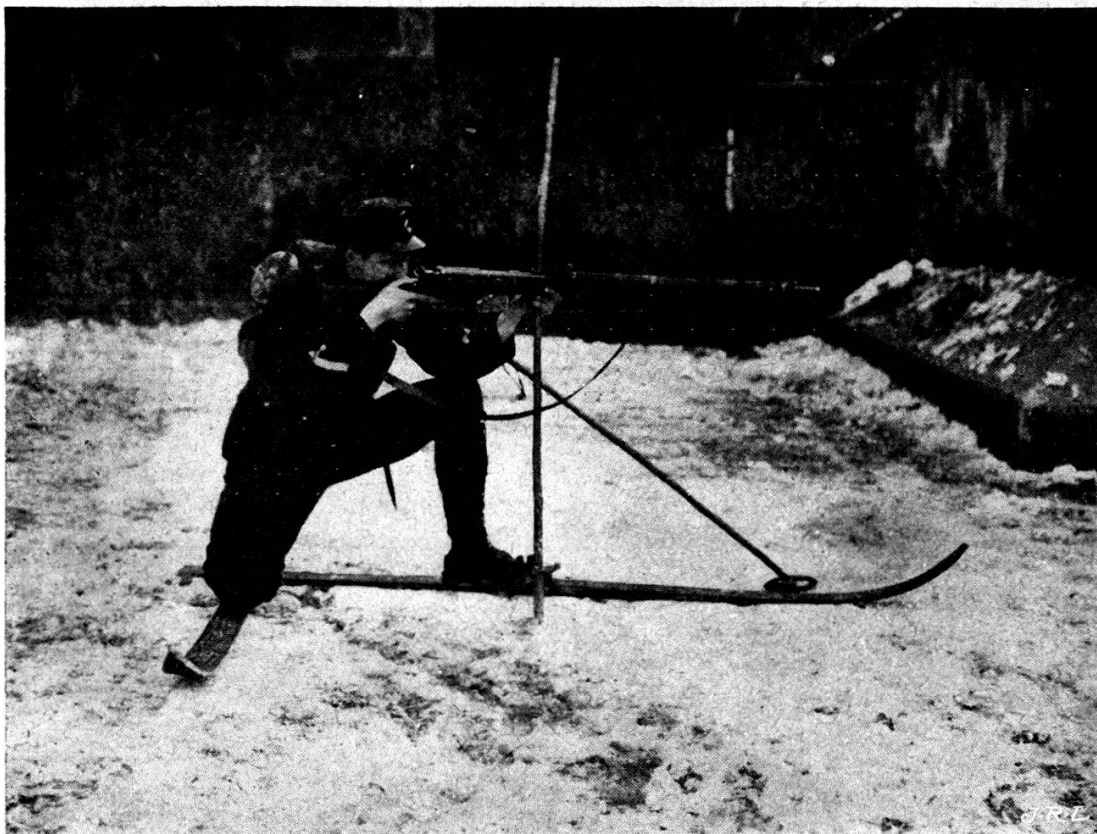
1^o Y avait-il possibilité d'organiser un travail suivi, nécessitant la présence des volontaires tous les samedis après midi et dimanches ?

2^o L'absence de prescriptions ou règlements concernant le service militaire en hiver à la montagne, si différent de celui d'été, ne limitant aucun essai, l'officier ne marchait pas sur un terrain battu. Les formations de marche et de combat d'une section de skieurs, positions du tireur, appréciation des distances et réglage difficile du tir sur un terrain rendu uniforme par la neige, offraient autant d'expériences à faire.

3^o Formation de sous-officiers skieurs pouvant servir de cadres pour une section à organiser l'année suivante.

Aussi, à la deuxième reconnaissance (du 2 au 5. I. 12 à Anzeindaz), dès le premier jour, le groupe avec armes et bagages (vareuse, capote, sac à pain, gamelle, sac de montagne) exerça les pas-

sages rapides d'obstacles de tous genres, et détermina les positions du tireur en skis à genou et couché (emploi des bâtons



Position du tireur à genou.

Position identique à celle du tireur sans ski ; le ski droit vient se placer à peu près à l'équerre sur le ski gauche ; le genou droit, sans déchausser le pied vient parfaitement s'appuyer sur le ski droit ; les deux bâtons croisés, plantés en avant, forment chevalet-appui pour l'arme ;

Ou l'on peut aussi, suivant la conformation du sol, planter verticalement un des bâtons et s'en servir comme prévu au § 85 R. E., pour l'appui de l'arme contre un arbre mince.

pour appuyer l'arme, des gants pour empêcher le coude gauche de s'enfoncer au départ du coup, etc.).

Au retour d'une reconnaissance au Col des Chamois, pour l'établissement d'un poste de signaux optiques imposé par une situation tactique, chaque sous-officier rentrant avec son groupe à sa section, supposée au feu, effectua un tir sur mannequins. Après celui-ci, on fit des essais de pénétration des balles dans un talus de neige ; M. le capitaine Chamorel, officier de tir délégué par le Département militaire, put constater des résultats ne concordant guère avec les données officielles.

L'instruction individuelle de la descente et des arrêts eut lieu sur les pentes de Cheville. L'arme que l'on ne doit évidemment pas attacher sur le paquetage, ballotte et fait perdre très facilement l'équilibre; il est de toute nécessité de procéder à de sérieux exercices, si l'on veut éviter les innombrables chutes si nuisibles à l'homogénéité d'une section de skieurs militaires.



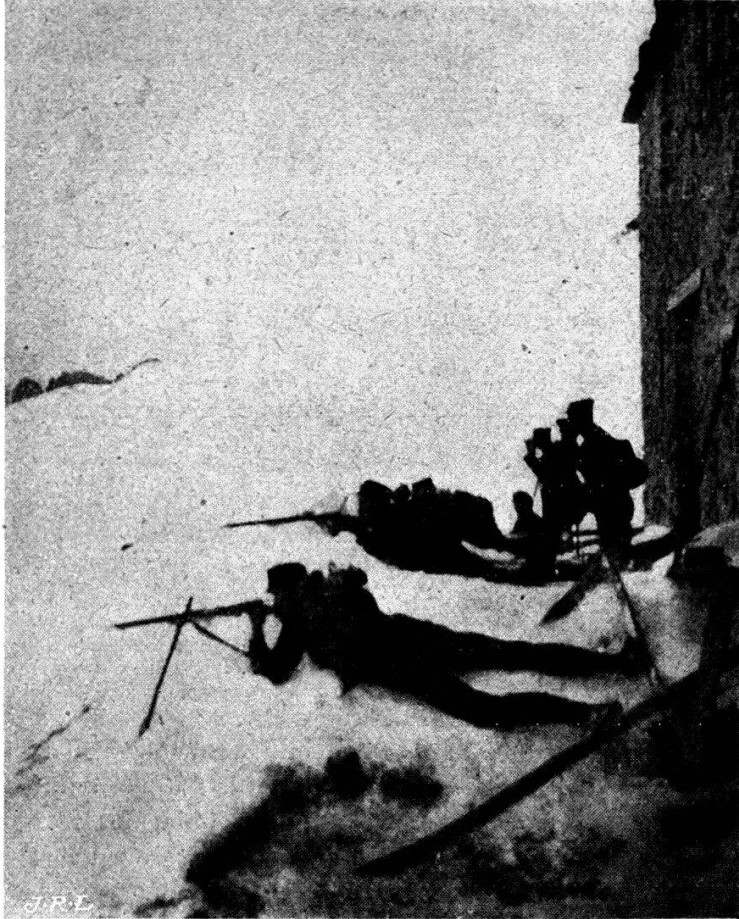
Position du tireur couché.

Le skieur portant son arme en bandoulière et voulant se mettre à terre, procède comme suit : 1^o Il plante ses deux bâtons croisés en avant près de la pointe de ses skis, et recule de quelques centimètres pour se dégager. 2^o Se laisse tomber, en s'appuyant sur les mains en avant et en écartant brusquement les jambes; les skis, une fois l'homme à terre, chevauchent à l'arrière l'un sur l'autre, formant un angle d'environ 100^o et reposent de champ. — L'homme peut alors aisément saisir son arme et ouvrir le feu, en appuyant le canon sur le chevalet formé par les bâtons, et en ayant soin de placer un gant sous son coude gauche, si la neige est molle.

Pour se relever, l'homme replacera son arme en bandoulière, saisira ses bâtons, s'agenouillera en replaçant un ski à plat, puis s'élèvera en s'appuyant sur ses bâtons réunis.

Après divers essais, nous avons estimé qu'il était préférable de ne pas enlever les skis pour tirer, comme cela se pratique dans certaines subdivisions de skieurs des armées étrangères voisines. Après deux exercices, le skieur se met à terre et se relève aussi facilement que sur terre ferme, et évite la perte de temps pour chausser et déchausser.

Il sera bon d'être très sévère au sujet de l'intervalle d'un ski entre chaque homme, à la montée et en temps normal ; à la



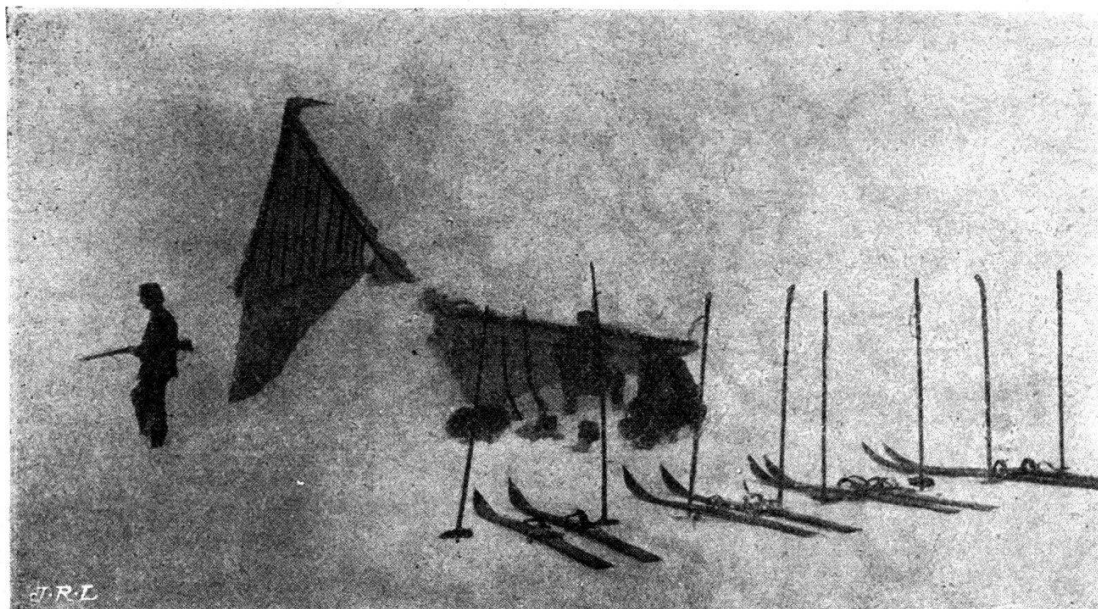
descente, l'officier réglera la formation et l'intervalle (10-15 pas) nécessité par le terrain.

Le grand avantage du ski pour la transmission des rapports nous fut démontrée lors de l'établissement d'une « ligne de relais » au Chamossaire.

Au Col de Balme, l'occupation de l'emplacement de combat et l'instruction d'un petit poste, nous prouva que la neige était certainement l'alliée du défenseur et qu'une poignée de skieurs repousserait facilement une attaque de ce col frontière parcouru souvent par nos voisins les alpins français.

L'orientation et les repères à établir par un brouillard des plus denses, les devoirs d'un chef de groupe et les ordres à donner à la section des skieurs menacée par une avalanche, tempête de neige, etc., nous ont donné l'occasion d'une nouvelle reconnaissance de frontière au Col de Coux.

Si les clichés ci-joints stimulent quelques skieurs (mais il n'y a plus d'hiver, plus de neige ! disent-ils. Peut-être à 1200 m. d'altitude, mais il suffit de monter à 2000 m.) et si quelques-



Un petit poste.

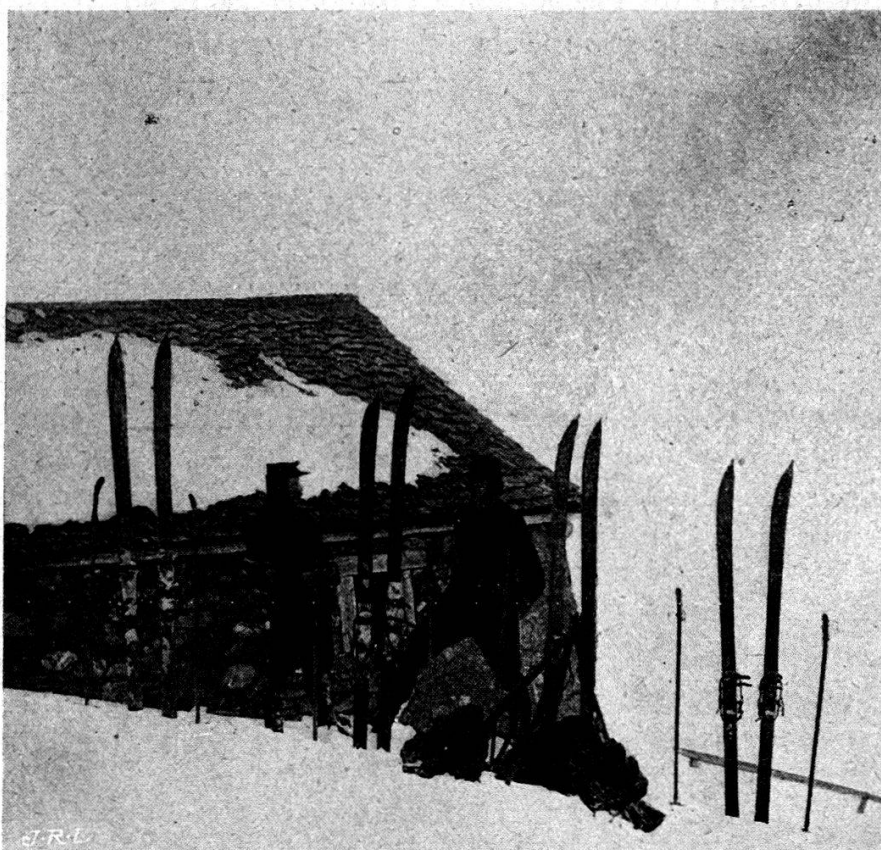
Pendant le jour, si le champ de tir est étendu, l'ennemi probablement encore éloigné, on peut enlever ses skis. Derrière un talus naturel de neige (fréquent près des chalets) la sentinelle veille; à la moindre alarme, le poste chausse rapidement les skis placés déjà à plat sur la neige et va occuper l'emplacement de combat établi à une certaine distance. Marqué par un talus de neige rapportée, sur une pente quelque peu uniforme, le poste est presque invisible : Tout est blanc, et l'ennemi, se détachant très bien pour nous et ne pouvant facilement apprécier les distances, aura beaucoup de peine à régler son tir.

uns de mes camarades se persuadent qu'il y a là un moyen de défricher l'immense champ d'activité du chef de section, hors du service régulier, ils auront été utiles.

Je me permets une remarque aux camarades qui, l'hiver prochain, organiseront un groupe semblable dans leur compagnie : Ne pas chercher, à mon avis, à faire de l'entraînement en vue d'un concours, du genre de celui de Chaux-de-Fonds où l'intérêt militaire était presque nul. Aucune tâche tactique, aucun rapport ni tir n'ont été demandés. On s'est contenté de pénaliser les arrivées individuelles sans exiger le retour compact du groupe. C'est ainsi que deux ou trois coureurs civils de la même brigade (sans autre affinité !) n'avaient qu'à revêtir l'uniforme pour constituer une patrouille. De même,

les exploits des patrouilles des gardes des forts, remarquables en tant que sports, n'ont pas grande utilité militaire : ces skieurs rejoignent chacun leurs unités respectives à la mobilisation.

Par contre, puisque nous parlons concours, il est regrettable



Bivouac d'un groupe.

Passant de la colonne à la ligne, les sections bivouaquant chacune pour son compte, se sont rassemblées (une longueur de ski entre chaque rang). Chaque sergent guide de droite donne les ordres : 1^o Prendre un pas d'homme à homme. 2^o Planter les bâtons verticalement devant soi. 3^o Déchausser et nettoyer¹ les dessous (des skis). 4^o Planter les skis entre les bâtons, fixation¹ contre soi. 5^o Passer devant les skis et former les faisceaux par trois (plus de facilité pour rompre), etc., etc.

que celui de St-Cergues, en 1911, si réussi, n'ait pas été répété en 1912. (La coupe championnat de la 1^{re} brigade d'infanterie ne devait-elle pas être courue annuellement ?)

1. Si la température est supérieure à 0° et la neige humide, exposer les dessous nettoyés au soleil. (Le sergent donnera alors un ordre pour la position de la fixation par rapport au skieur.) Au départ : Cirage.

Pour les officiers d'infanterie cette épreuve pourrait correspondre aux concours de patrouilles organisés par la cavalerie.

Lieut. DE COLLOGNY, III/7.

P. S. Je suis à la disposition de mes camarades qui voudraient profiter de l'expérience tentée. Déjà plusieurs officiers ont accompagné le groupe de skieurs de la III/7 à quelques-uns de ses exercices.

